



2017/2044(BUD)

27.9.2017

AVIS

de la commission du développement

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018
(2017/2044(BUD))

Rapporteur pour avis: Charles Goerens

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que l'aide au développement provenant du budget de l'Union ne doit pas descendre en dessous du montant prévu par le cadre financier pluriannuel et qu'elle doit continuer d'être axée sur les efforts à long terme pour venir à bout de la pauvreté; demande qu'une attention particulière soit accordée aux pays les moins développés;
2. estime qu'aucun pays ne s'est jamais développé sans nouer de nouvelles relations commerciales avec ses voisins et avec le reste du monde; encourage donc le financement des activités d'aide au commerce, afin de permettre aux pays en développement de participer bien plus largement aux chaînes de valeur mondiales à l'avenir; met l'accent, à cet égard, sur le fait que ce financement devrait contribuer à une croissance inclusive et durable et promouvoir l'adoption de normes élevées en matière de travail et d'environnement; insiste en outre sur l'importance croissante de la connectivité numérique en vue d'une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation en faveur des pays en développement;
3. souligne la nécessité d'utiliser dans son intégralité la marge prévue pour la rubrique IV, afin de répondre aux besoins humanitaires urgents suscités par des conflits sans précédent ainsi que par des catastrophes liées au changement climatique, et de faciliter la prévention de nouvelles crises; juge indispensable d'accroître l'aide humanitaire européenne et d'élargir sa portée au-delà du voisinage de l'Europe;
4. insiste sur la nécessité de voir le budget de l'Union contribuer de manière appropriée à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD); rappelle que sa mise en œuvre doit transcender les politiques intérieures et extérieures de l'Union, ainsi qu'intégrer de manière équilibrée et cohérente les trois dimensions du développement durable, en établissant les liens nécessaires entre les différents objectifs de développement durable;
5. observe que si 20 % de l'aide au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD) doit être affectée aux services sociaux de base, en particulier la santé et l'éducation, cette exigence n'est pas remplie pour la période 2014-2017¹; estime qu'investir davantage dans le développement humain, notamment dans l'accès aux soins de santé sexuelle et génésique et aux droits y afférents, est nécessaire pour limiter les conséquences négatives du rétablissement de la «règle du bâillon mondial»;
6. rappelle que, dans le budget 2017, la ligne budgétaire «ICD-développement humain» a été réduite par rapport à la programmation pluriannuelle initiale; observe que la Commission a indiqué qu'il s'agissait simplement d'une concentration en fin de période et non d'une réduction du programme; estime, par conséquent, qu'il importe de préserver une augmentation substantielle de la ligne budgétaire «développement humain» par rapport à l'exercice précédent;

¹ https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/draft-eval-report-dci_en.pdf

7. souligne qu'il est fondamental de soutenir les micro-entreprises et les PME et demande en particulier un renforcement des systèmes de microcrédit et de garantie;
8. encourage la fondation, dans les pays en développement, d'établissements de formation technique et professionnelle en alternance dans lesquels les jeunes assisteront à des cours théoriques dans des écoles professionnelles spécialisées tout en suivant un programme d'apprentissage professionnel mettant l'accent sur les aspects pratiques des métiers;
9. demande un élargissement du programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» en dehors de l'Europe et, en particulier, dans les pays en développement, les moyens financiers nécessaires devant être fournis;
10. est d'avis que la mobilisation du budget de l'Union pour répondre aux enjeux migratoires doit s'accompagner d'une politique commune dans ce domaine; souligne que l'aide au développement ne doit pas être subordonnée à des aspects relevant de la coopération en matière de migration tels que la gestion des frontières ou les accords de réadmission; rappelle que la crise des migrants et des réfugiés a eu une incidence considérable sur le budget de l'Union et appellera encore des réponses en constante évolution au cours des prochaines années;
11. reconnaît pleinement la nature complexe de nombreux problèmes et la nécessité de réponses diverses et complémentaires, mais fait valoir qu'il importe de préciser les modalités de financement et de respecter les engagements internationaux contractés; réitère son refus d'utiliser les fonds de l'aide au développement à d'autres fins que la réalisation d'objectifs de développement et souligne que les financements ne correspondant pas aux critères de l'APD doivent être prélevés sur d'autres outils que l'instrument de financement de la coopération au développement; déplore l'absence de contrôle parlementaire sur les nouveaux fonds fiduciaires; souligne que les mécanismes qui bénéficient de l'instrument de coopération au développement, notamment le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union pour l'Afrique, devraient être mobilisés au service de véritables objectifs de développement à long terme et répondre aux besoins de développement des pays partenaires, et non aux objectifs politiques des bailleurs de fonds; rappelle son avis du 5 juillet 2017 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 230/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument contribuant à la stabilité et à la paix, qui exclut toute contribution provenant de l'instrument de coopération au développement en vue du financement de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix;
12. souligne que l'Union et ses États membres doivent honorer leurs engagements communs, confirmés en 2015, en portant le montant de leur aide publique au développement à 0,7 % de leur RNB d'ici à 2030; invite la Commission et les États membres à présenter un calendrier contraignant des augmentations progressives jusqu'à la réalisation de cet objectif;
13. souligne qu'il convient d'accroître l'attribution des fonds destinés à favoriser la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit dans les pays en développement afin de promouvoir des institutions responsables et transparentes, de soutenir le renforcement

des capacités et d'encourager une prise de décision participative ainsi que l'accès du public à l'information;

14. rappelle que la contribution du Royaume-Uni s'élève à 15 % du budget de l'aide au développement de l'Union; invite la Commission et le Conseil à engager une réflexion sur les ambitions et les priorités de l'aide au développement de l'Union après le Brexit;
15. estime que la multiplication des fonds fiduciaires, qui découle du manque de ressources, porte atteinte à l'unité du budget et est contraire aux exigences de transparence et de responsabilité démocratique; réaffirme que la budgétisation du Fonds européen de développement (FED), d'une part, et la création d'un instrument spécifique pour le financement de dépenses de sécurité liées à la coopération au développement, d'autre part, renforceraient l'efficacité de l'action de l'Union.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	25.9.2017
Résultat du vote final	+: 15 -: 1 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Doru-Claudian Frunzuliță, Charles Goerens, Enrique Guerrero Salom, Heidi Hautala, Maria Heubuch, György Hölvényi, Stelios Kouloglou, Vincent Peillon, Maurice Ponga, Elly Schlein, Paavo Väyrynen, Bogdan Brunon Wenta
Suppléants présents au moment du vote final	Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Paul Rübig, Adam Szejnfeld
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	David Coburn

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

15	+
ALDE	Charles Goerens, Paavo Väyrynen
PPE	Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, György Hölvényi, Maurice Ponga, Paul Rübig, Adam Szejnfeld, Bogdan Brunon Wenta
S&D	Doru-Claudian Frunzulică, Enrique Guerrero Salom, Vincent Peillon, Elly Schlein
Verts/ALE	Heidi Hautala, Maria Heubuch

1	-
EFDD	David Coburn

1	0
GUE/NGL	Stelios Kouloglou

Légende des signés utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention